

Présentation de projets de loi

● (1510)

[Traduction]

LA LOI SUR LES STUPÉFIANTS

MODIFICATION CONCERNANT L'EMPLOI THÉRAPEUTIQUE DE L'HÉROÏNE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est) demande à présenter le projet de loi C-221, tendant à modifier la loi sur les stupéfiants (emploi thérapeutique de l'héroïne).

—Monsieur le Président, il s'agit exactement du même projet de loi que celui présenté le 29 avril 1983 par le regretté député de Nepean-Carleton. Voici ce que ce dernier a déclaré à l'époque en présentant le projet de loi, comme en témoigne la page 24994 du hansard:

Madame le Président, le projet de loi a pour but d'autoriser les médecins désignés d'hôpitaux choisis, et surtout de cliniques de traitement du cancer, à prescrire de l'héroïne pour soulager la douleur, en empêchant que l'héroïne soit détournée à des fins illégales, d'ouvrir un débat public sur cette question importante et de conduire à une solution.

Ironie du sort, monsieur le Président, au moment où le député a proposé ce projet de loi, il était en assez bonne santé. Peu de temps après, on a découvert qu'il était atteint d'un cancer et il est décédé par la suite. J'espère que la Chambre acceptera de renvoyer l'objet du bill au comité, lequel pourra entendre les témoignages de tous les intéressés et des experts en la matière.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

L'ordre du jour appelle: Présentation de projets de loi:

8 février 1984—M. Lambert—Projet de loi intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise (ajustements annuels)».

M. le Président: A l'ordre. Avant de proposer la motion du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qui demande à présenter le projet de loi, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise et la loi sur l'accise (ajustements annuels), la présidence doit émettre une réserve quant à la recevabilité, sur le plan de la procédure, de ce projet de loi qui vise à réduire des droits. Cependant, je suis disposé à entendre les arguments du député et à prendre la question en délibéré avant de rendre une décision définitive à ce sujet, à une date ultérieure dont nous conviendrons, le député et moi.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le Président, l'un des employés des services du greffier a déjà soulevé la question, et je lui ai répondu très simplement de la façon suivante: depuis quand une taxe d'accise est-elle considérée comme un droit?

M. le Président: Néanmoins, la présidence s'en tient aux observations qui ont été consignées au compte rendu. La présidence reviendra sur cette question avant de passer à l'étude du projet de loi. Je continue à faire certaines réserves à ce sujet.

COMMUNICATIONS ET CULTURE

RENOI DE L'OBJET DES ÉMISSIONS À TENDANCES SEXUELLES ABUSIVES AU COMITÉ PERMANENT

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je crois que vous allez constater qu'il y a consentement unanime pour que soit présentée la motion suivante:

Que l'objet des émissions de télévision à tendances sexuelles abusives soit renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

Je crois que si vous demandez le consentement unanime, vous allez constater qu'il y a entente pour que la motion soit présentée.

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime?

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Oui, monsieur le Président. Le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott) avait l'intention d'invoquer aujourd'hui le Règlement à ce sujet, mais cela ne sera désormais plus nécessaire. Nous accordons évidemment notre consentement.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je crois que la formulation convenue était «émissions à tendances sexuelles abusives», laquelle est plus générale. S'il était convenu...

M. Evans: Monsieur le Président, il est acceptable de remplacer les mots «émissions de télévision» par «émissions», si cela convient aux députés de l'opposition.

M. Nielsen: Cela revient au même.

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé présente la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: M. Evans propose, avec l'appui de M. Maltais:

Que l'objet des émissions à tendances sexuelles abusives soit renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

(La motion de M. Evans est adoptée.)

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 93, 150, 441, 442, 461, 517, 563 et 576.